



Brûlures suite à séance de lumière pulsée

Par **Carobarre**, le **16/10/2020 à 14:00**

Bonjour, rnrnJ'ai été brûlée il y a trois jours à la lumière pulsée dans un institut d'esthétique. J'ai des tâches foncées et c'est douloureux au contact. J'ai revu l'esthéticienne pour lui montrer mes blessures, elle avoue n'avoir pas mis assez de produit gélifiant. J'ai l'impression qu'elle n'a pas encore parlé à ses supérieurs. Je lui ai demandé de le faire pour que je puisse être prise en charge rapidement par un dermatologue. rnrnDe mon côté, j'ai pris rendez-vous chez mon médecin généraliste pour avoir un diagnostic. Il m'a confirmé des brûlures au 2e degré, avec risque de laisser des cicatrices. rnrnMa question est : quelle est la marche à suivre ? Dois-je aller porter plainte ? rnrnMerci par avance de votre aide et réponse.

Par **CarolineDenambride**, le **20/10/2020 à 16:56**

Bonjour, rnrn rnrnIl convient de tenter de transiger amiablement sur la base d'une expertise préalable médicale. rnrnA défaut, il conviendra de saisir le Tribunal pour engager la responsabilité de l'institut et obtenir des dommages-intérêts. rnrn rnrnCordialement, rnrn rnrnMe Caroline DENAMBRIDE rnrnAvocate au Barreau de LYON rnrn<http://denambride-avocat.com/>

Par **Tisuisse**, le **20/10/2020 à 17:05**

Bonjour, rnrnDonc, dans un premier temps, faire une LR/AR à cet institut, déclarer avoir été brûlée par leur appareil lors de votre séance du..... à xxh. Vous joignez le certificat médical de constatation, vous leur demandez de vous contacter pour une transaction à l'amiable, et vous

attendez leur réponse. Ensuite, on avisera.

Par **morobar**, le **22/10/2020** à **10:43**

Bjr, rnA la réponse de notre administrateur il convien de rajouter dans votre courrier une formule du genre:rn rn"je vous serai gré d'ouvrir un dssier sinistre auprès de votre assureur en responsabilité rofessionnelle, et de me communiquer ses coordonnées."